

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3349

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* D'ouvrir au moins 5 260 places nouvelles dans l'enseignement agricole public ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à inscrire dans le présent projet de loi d'orientation un objectif chiffré du nombre de places nouvelles à créer au sein de l'enseignement agricole public, en cohérence et dans la finalité de l'installation recherchée de 20 000 exploitant-es agricoles par an.